

COMMUNE DE VALDERIES

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à vingt heures trente à la mairie dans la salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 02 avril 2026 par le Maire Vincent RECOULES, conformément au Code général des collectivités territoriales.

Présents : MM. RECOULES Vincent, RICCA Pierre, COQUIN Charles, SUDRE Nathalie, GUERY David, BABEAU Stéphanie, ABADI Richard, ALBACETE Julie, HERAIL Sandrine, BAUGUIL Elsa, TANIÈRE Francis, BOIX Jean-Luc, CAVAILLES Audrey, DIEUZE Michel.

Absente excusée : ASPLET Flora (a donné pouvoir à RECOULES Vincent).

Secrétaire de séance : RICCA Pierre.

ORDRE DU JOUR

- Désignation des nouveaux représentants au sein des organismes extérieurs.
- Renouvellement des commissions internes.
- Délégation du Maire.
- Indemnités des élus.
- Désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet du CDG 81.
- Vote motion pour « réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie au SDET ».
- Informations et questions diverses.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après avoir voté, les membres du conseil ont désigné à l'unanimité RICCA Pierre comme secrétaire de cette séance (15 voix pour).

APPROBATION DU PROCES-VERVAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le P.V du précédent conseil municipal daté du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité (15 voix pour).

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DES APPELS D'OFFRES

Monsieur le Maire propose une liste de conseillers pour faire partie de la commission des appels d'offres et souhaite qu'elle soit validée par les membres du conseil.

Titulaires : P Ricca, E Bauguil, R Abadi – Suppléants : F Taniere, S Babeau, J Albacete.

Après délibération et vote, la liste proposée est validée par la majorité des membres du conseil (12 voix pour et 03 abstentions). Cette liste détaillée sera mise en ligne prochainement sur le site internet de la mairie.

DESIGNATION DES NOUVEAUX REPRESENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Monsieur le Maire a énoncé le nom des membres du conseil désignés pour représenter la commune au sein des organismes extérieurs. Il souhaite que le conseil approuve cette liste.

3CS : V Recoules - P Ricca (ordre établi).

SDET : V Recoules - J Albacete / SIVU Voirie : V Recoules - P Ricca / SICTOM : V Recoules - S Herail.

SIAEP : V Recoules - F Taniere / SIVU Pôle Gérontologique : V Recoules - D Guery.

Après délibération et vote, les membres du conseil ont approuvé cette liste à l'unanimité (15 voix pour). Cette liste détaillée sera mise en ligne prochainement sur le site internet de la mairie.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS INTERNES

Monsieur le Maire propose une liste de conseillers pour participer aux commissions internes et souhaite qu'elle soit validée par les membres du conseil.

CCAS : C Coquin – D Guery – S Babeau – P Ricca – F Taniere.

LISTE ELECTORALE : R Abadi – F Taniere – S Herail – N Sudre - P Ricca.

IMPOTS : D Guery – F Taniere – J Albacete – R Abadi – C Coquin – P Ricca.

Après délibération et vote, la liste proposée est validée par la majorité des membres du conseil (12 voix pour et 03 abstentions). Cette liste détaillée sera mise en ligne prochainement sur le site internet de la mairie.

DESIGNATION DU DELEGUE DEFENSE SECURITE

Le Maire propose aux membres du conseil la désignation de RICCA Pierre comme délégué à la défense et à la sécurité

Après avoir voté, les membres du conseil approuvent à la majorité cette désignation (12 voix pour et 03 abstentions).

DELEGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal lui accorde les délégations de pouvoir et de signature pour toute la durée de son mandat, à charge pour lui de rendre compte au conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. **L'article L.2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de déléguer certaines de ses compétences au Maire.**

Après délibération et vote, les membres du conseil municipal accordent à l'unanimité (15 voix pour) lesdites délégations au Maire.

INDEMNITE DES ELUS

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de fixer le taux des indemnités des élus selon les taux en pourcentages de l'indice brut 1027 au 1^{er} janvier 2026 : Maire à 38% du taux (taux maximal possible 44,3%), 3 adjoints à 10% du taux, et de nommer un conseiller délégué R Abadi indemnisé à 6% du taux (dans l'enveloppe Maire + adjoints Art. L 2123-24-1-II du CGCT).

Après délibération et vote, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité (15 voix pour) les pourcentages du taux présentés par le Maire.

DESAFFILIATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET DU CDG 81

Par courrier en date du 13 février 2026, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn informe les collectivités affiliées du souhait de désaffiliation au Centre de Gestion du Tarn à compter du 1^{er} janvier 2027 de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. Le CDG 81 souhaite connaître la position de la municipalité sur ce projet de retrait, et ce en raison du droit d'opposition dont elle dispose. Monsieur le Maire préconise au conseil d'émettre un avis défavorable à cette désaffiliation.

Après délibération et vote, le conseil émet un avis défavorable à cette désaffiliation, et ce à la majorité (12 voix pour et 03 abstentions).

VOTE MOTION POUR REAFFIRMER LA NECESSITE DE MAINTENIR LA COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE AU SDET

Par courrier en date du 29 janvier 2026, le Président du SDET a transmis une proposition de motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie à son syndicat, compétence qui pourrait être remise en cause au plan national par le futur projet de loi sur la décentralisation.

A travers cet acte symbolique, l'objectif est de sensibiliser l'ensemble des conseillers municipaux au devenir de ce service public basé sur la proximité, la mutualisation et la solidarité entre territoires urbains et ruraux. Il est essentiel de conserver une telle structure intercommunale qui possède un ancrage local, et dont l'efficacité, l'expertise technique et la proximité ne sont plus à démontrer. Monsieur le Maire souhaite que le Conseil approuve cette motion demandant au Gouvernement le maintien de la compétence précitée au SDET.

Après délibération et vote, le conseil approuve à l'unanimité (15 voix pour) les termes de la motion réaffirmant la nécessité du maintien de la compétence du SDET.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Logement menaçant ruine : Le Maire a fait le point sur la situation d'un logement menaçant ruine appartenant à une administrée de la commune.

Animation : RICCA Pierre a informé le conseil de la venue le 23 avril 2026 à Valderiès de la fanfare « La Farigoule » des étudiants de « Centrale Méditerranée » de Marseille. Elle fera une animation musicale de 18h00 à 19h00 sur la place de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21 h 00.

Le secrétaire de séance Pierre RICCA.

Le Maire Vincent RECOULES.